

PREAVIS DU BUREAU DU GRAND CONSEIL

Election du Secrétaire général pour la législature 2023-2027

Préambule

Le poste de Secrétaire général du Grand Conseil est une fonction à laquelle on accède par une élection par le plénum. Le mandat, sauf cas d'élection en cours de législature, est de cinq ans et le titulaire, s'il souhaite poursuivre son activité, est soumis à réélection.

Bases légales

La loi sur le Grand Conseil (LGC), du 8 mai 2007, dispose que :

Art. 30

¹ Dans les cinq mois suivant son renouvellement intégral, le Grand Conseil désigne son secrétaire général. Il le fait sur préavis du Bureau et pour une période déterminée de cinq ans débutant le premier janvier de l'année suivante. En cas de vacance, un successeur est désigné jusqu'à la fin de la période en cours.

² La désignation est nominative et intervient à la majorité absolue au premier tour, relative, au second.

³ Avant d'entrer en fonctions, le secrétaire général solennise devant le Grand Conseil la promesse suivante :

- « Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays, d'exercer vos fonctions avec conscience, diligence et fidélité, et de vous conformer scrupuleusement aux devoirs généraux et particuliers qui vous sont ou vous seront imposés par les lois et leurs dispositions d'application. »
- « Vous promettez de ne pas divulguer les faits dont vous aurez connaissance dans l'exercice de vos fonctions et qui ne doivent se révéler, si ce n'est en temps et lieu convenables. »
- « Vous promettez ainsi d'agir en toutes circonstances conformément aux intérêts de l'Etat de Vaud et de vous abstenir de tout ce qui pourrait lui causer perte ou dommage. »

Le règlement d'application de la loi du 8 mai 2007 sur le Grand Conseil (RLGC), du 29 mai 2007, prévoit que :

Art. 25

¹ En vue de la désignation du secrétaire général du Grand Conseil, le Bureau décide de la procédure préalable. Il peut procéder par voie d'annonce publiée dans la Feuille des avis officiels, par voie d'appel ou par toute autre procédure qu'il juge appropriée.

² Au plus tard quinze jours avant la date de l'élection, le Bureau établit ses recommandations à l'intention du Grand Conseil.

Historique

La première Secrétaire générale du Grand Conseil a été Mme Marianne Brélaz. A fin 2005, à son départ à la retraite en cours de législature, le poste a été mis au concours par voie d'annonce par le Bureau. La candidature de M. Olivier Rapin a été retenue et il a été élu par le plénum. En 2007 et 2012, M. Rapin s'est déclaré désireux de poursuivre, le Bureau a donc décidé de procéder par voie d'appel du titulaire, comme cela avait été précédemment le cas avec Mme Brélaz en 2002, et M. Rapin a été réélu.

Lors de la vacance du poste à fin 2014, le Bureau a choisi logiquement de passer par une mise au concours par voie d'annonce, comme lors de la précédente vacance. Le 20 janvier 2015, sur proposition du Bureau, le Grand Conseil a élu au poste de Secrétaire général M. Igor Santucci, jusque-là secrétaire général adjoint, pour la fin de la période en cours, donc jusqu'au 31 décembre 2017. En 2017, le Bureau a procédé par voie d'appel du titulaire et M. Santucci a été réélu, le 27 juin 2017, pour la période 2018-2022.

Procédure préalable

Le 3 mars 2022, le Bureau du Grand Conseil a examiné la procédure qu'il entendait suivre :

1. Voulait-il procéder par voie d'appel (en principe du titulaire), ou mettre le poste au concours par voie d'annonce, ou encore retenir une autre procédure à définir ?
2. Dans l'hypothèse où il décidait de procéder par voie d'appel du titulaire, que souhaitait-il mettre en place pour assurer à la procédure toute la rigueur requise ?

Sur la première question, hors de la présence du Secrétaire général et de son adjoint, et sachant que M. Santucci serait disposé à poursuivre, le Bureau a décidé de procéder par voie d'appel du titulaire. Il reviendra plus bas sur ce choix et ses motivations. Il a ensuite demandé à M. Santucci confirmation formelle de son intérêt à continuer ; M. Santucci a répondu par la positive.

Le Bureau a ensuite décidé de reconduire la procédure rigoureuse mise en place en 2017 et qui avait donné satisfaction aussi bien au Bureau qu'au plénum. Il a demandé à M. Santucci de lui adresser un courrier étayé présentant sa motivation à continuer, les réalisations accomplies pendant la législature écoulée et les projets pour la législature à venir. L'objectif était de pouvoir ensuite, sur cette base et sur celle des entretiens annuels (voir plus bas), procéder à un véritable entretien avec le titulaire, dans le but de permettre au Bureau de prendre la décision définitive quant à son préavis sur une base solide.

Premier élément d'appréciation : entretien annuel

L'art. 26 RLGC prévoit que le Président et un membre du Bureau procèdent à un entretien annuel de suivi et de développement avec le Secrétaire général, comme il en va de l'ensemble des collaborateurs de l'administration cantonale. Dans les faits, pour des raisons évidentes, il est mené par la personne exerçant la Présidence et par celle ayant exercé la Présidence au cours de l'année précédente. Le Bureau a examiné les deux derniers entretiens : l'un tenu en octobre 2019, mené par MM. Yves Ravenel, Président, et Rémy Jaquier, Président l'année précédente, couvrant l'année parlementaire 2018-2019 ; le second tenu en décembre 2021, mené par Mmes Laurence Cretegny, Présidente, et Sonya Butera, Présidente l'année précédente, couvrant les années parlementaires 2019-2020 et 2020-2021. En effet, exceptionnellement, il n'y a pas eu d'entretien en 2020, en raison de la démission de M. Ravenel début janvier 2020, puis de l'éclatement de la pandémie de coronavirus.

Pour 2018-2019, les prestations du titulaire ont été qualifiées soit de « conformes aux attentes », soit de « dépassant les attentes ». Les évaluateurs ont ajouté que nombre de compétences allaient au-delà de ce qui était normalement attendu, même d'un chef de service.

Pour 2019-2021, les appréciations ont été presque entièrement les mêmes. La qualité des prestations du titulaire et de son service ont en particulier été relevées par rapport aux conditions exceptionnellement difficiles rencontrées pendant cette période, depuis la démission en milieu d'année de présidence de M. Ravenel jusqu'à la gestion de presque deux ans de pandémie, en passant par la Commission d'enquête parlementaire sur l'Hôpital Riviera-Chablais. Les évaluatrices ont notamment indiqué que « *à tout moment, M. Santucci fait passer l'institution et l'intérêt de celle-ci avant tout le reste* ». Elles ont aussi évoqué comme piste de formation continue la prise en compte plus importante de dimensions qui se développent, autres que juridique et institutionnelle, relevant de la sociologie des organisations et des relations interpersonnelles et informelles.

Ont été fixés comme objectifs pour l'année suivante : des évolutions dans SIEL, un accent sur les procédures s'appliquant aux interventions parlementaires (schémas et ateliers), et le développement de la communication externe du Grand Conseil.

Deuxième élément d'appréciation : lettre de motivation

Comme demandé par le Bureau, le titulaire lui a adressé, en date du 12 mai 2022, un courrier étayé de motivation, afin de lui exposer les raisons le portant à vouloir poursuivre son mandat.

Dans une première partie, le Secrétaire général a rappelé certains des défis que le Secrétariat général a relevé et des évolutions qu'il a connues depuis 2017. Le Bureau souhaite reproduire ce passage intégralement, dans la mesure où il illustre adéquatement l'impressionnant travail fourni :

Au sein du Secrétariat général :

- *Nouvelle organisation du service, en simplifiant désormais sa structure avec trois sections suite au départ à la retraite de l'ancien gestionnaire administratif ; fixation de séances bimensuelles avec la section des secrétaires de commissions, en plus des séances de direction une fois par mois et de séances bilatérales avec les responsables de sections une fois par semaine*
- *Revalorisation de la fonction de responsable du secrétariat parlementaire, après moult échanges avec le SPEV. Ceci constitue dans les faits un pas supplémentaire vers une cohérence des échelles salariales au sein du secrétariat*
- *Engagements d'une nouvelle responsable du secrétariat parlementaire et d'une nouvelle secrétaire de direction, dont les compétences, aussi bien professionnelles qu'humaines, ont permis à tout le service de gagner en efficacité et harmonie. Le tout complété par l'arrivée d'un nouvel apprenti, après que le précédent a réussi ses examens finaux en vue d'obtenir son CFC et qu'il a trouvé un engagement à la DGNSI*
- *Réorganisation de plusieurs bureaux afin d'optimiser l'utilisation des espaces à disposition, de tenir compte des aspirations grandissantes en matière de télétravail et d'envisager à terme une plus grande mobilité interne des collaborateurs-trices*
- *Mise sur pied d'une collaboration fructueuse avec l'UNIL dans le cadre du master en science politique, se traduisant par des contrats de stage une fois par année afin de former des assistant-e-s de commissions parlementaires*
- *Instauration d'une collaboration avec le Service de l'emploi afin de permettre à des personnes en recherche d'emploi et actives dans le Programme d'insertion ARC Emploi de pratiquer une activité reconnue au sein du service sur une durée de six mois, d'ajouter une ligne à leur c.v. et d'obtenir un nouveau certificat de travail à même de les relancer sur le marché de l'emploi*

- *Lancement d'une expérience de partage de cahiers des charges auprès d'une collaboratrice active dans les sections du secrétariat des commissions et du Bulletin du Grand Conseil pour, à terme, créer des liens entre sections, donner un signal de mobilité professionnelle et en tirer des enseignements en matière de synergies possibles*
- *Mettre à disposition des ressources RH pour le projet SIEL (l'informaticien et trois collaborateurs-trices issu-e-s des trois sections) sans mettre à risque le personnel (surcharge) et les missions du service, en garantissant une contribution pluridisciplinaire qualitative*
- *Finalisation de la Directive interne sur le télétravail, de la Directive interne pour la prévention et l'interdiction du harcèlement sexuel ainsi que de celle sur l'écriture épicienne ; constitution d'un groupe « Liens et communication » au sein du service*
- *Organisation d'ateliers pour le personnel sur l'ergonomie du poste de travail, sur la nutrition équilibrée et la préservation du sommeil*
- *Finalisation d'un partenariat avec le portail Scriptorium de la Bibliothèque cantonale universitaire et publication de l'ensemble de la collection du Bulletin du Grand Conseil depuis 1829 sur la plate-forme*
- *Assumer une partie de la gestion de commissions spéciales et inédites telles que la Commission d'enquête parlementaire sur l'Hôpital Riviera-Chablais (en documentant, sur la base des archives des trois anciennes CEP, ce qui attendait le plénum, l'administration et la CEP elle-même, en termes de charge de travail, de durée des investigations, de coût de l'opération et de puissance de frappe de l'instrument), la révision totale de la LEDP, le PAC Lavaux et le Rapport spécifique de la COGES sur la Fondation de Beaulieu*
- *Maîtrise des charges du budget du Grand Conseil et de son secrétariat, qui est passé de CHF 8'446'500 en 2017 à CHF 8'772'900 en 2022, soit une croissance de + 3.9% sur 5 ans (+ 0.810% par année), alors que le budget de l'Etat a cru de CHF 9'298'007'900 en 2017 à CHF 10'673'148'100 en 2022, soit une croissance de + 14.8 % sur 5 ans (+ 3.0 % par année); le même constat s'applique à la croissance des effectifs, nulle au sein du Secrétariat général, alors que l'Etat de Vaud a vu les postes administratifs passer de 8'087.8 ETP à 8'718.8 ETP (+ 7.8 %) en cinq ans*
- *Réalisation d'une analyse des prestations fournies par les sections du secrétariat des commissions parlementaires et du Bulletin du Grand Conseil*
- *Toute l'équipe du Secrétariat général a été à la hauteur du défi qu'a représenté la pandémie, par son engagement et son professionnalisme tout au long de ces dernières années, en montant en puissance pour mener à bien les missions du service en dépit de nombreux obstacles*
- *Aboutissement de la mise à jour des schémas de toutes les interventions parlementaires, notamment des différents types d'initiatives, qui étaient parfois sources d'interrogations*

Au service du Bureau :

- *Délocalisation à deux reprises de l'ensemble de la structure nécessaire à la tenue des séances du Grand Conseil et des commissions à Yverdon-les-Bains et à Ecublens, en quelques semaines, voire jours ; coordination entre toutes les parties prenantes, à commencer par les autorités sanitaires et les prestataires de services*
- *Mise sur pied de la visioconférence pour l'ensemble des député-e-s afin de permettre la tenue des séances de commissions*
- *Examen de l'évolution des dispositions d'urgence prises par le Conseil fédéral et le Conseil d'Etat afin de définir la marge de manœuvre du Grand Conseil*
- *Gestion de la difficile situation suite à la démission du Président du Grand Conseil au cours de l'année parlementaire 2019-2020 ; soutien extraordinaire à la 1^{ère} Vice-Présidente lors de l'exercice de ses fonctions en remplacement du Président du Grand Conseil démissionnaire*
- *Appui aux membres du Bureau, passablement chamboulé par les événements et les changements de personnes, afin de leur permettre de prendre de la hauteur dans certains dossiers et de les mettre en perspective avec les décisions passées*
- *Démarches d'organisation de la Commission d'enquête parlementaire sur l'Hôpital Riviera-Chablais, avec des recherches importantes sur certains aspects juridiques, de ressources humaines, logistiques et financiers*

- *Anticipation du changement de législature, création d'un tableau de suivi des dossiers y relatifs et répartition des responsabilités entre les collaborateurs-trices du service*
- *Pilotage des ressources ayant contribué à élaborer, sous la direction du Bureau, les décrets fixant le montant des indemnités des membres du Grand Conseil pour la législature 2022-2027 et arrêtant la liste des commissions thématiques pour la législature à venir*
- *Suivi et finalisation de plusieurs dossiers singuliers tels que des recours LEDP ou des plaintes pénales contre magistrat-e-s*
- *Organisation de la procédure de recrutement de la nouvelle médiatrice cantonale et élaboration d'un préavis du Bureau pour son élection complémentaire ; élaboration en cours du préavis du Bureau pour sa réélection à l'issue de l'actuelle législature se terminant le 31 décembre 2022*
- *Possibilité de faire des séances pour certain-e-s en présentiel et pour d'autres en visioconférence via le système « hybride » acquis par le service, en cas de nécessité*
- *Régularisation de l'acheminement par fibres optiques des signaux produits dans la Salle plénière lors des séances du Grand Conseil en négociant un contrat avec LFO Lausanne ; gestion de la résiliation des retransmissions des séances du Grand Conseil par maxtv et mise en place du nouveau partenariat avec NRTV, dès le 6 mars 2018, sans frais pour le Grand Conseil*

Au bénéfice des député-e-s :

- *Lancement d'une enquête de satisfaction auprès des député-e-s et exploitation des résultats pour initier des améliorations, par exemple sur SIEL*
- *Création de tableaux de bord dans SIEL afin de mettre à disposition en permanence des informations actuelles (par exemple la liste précise des interventions parlementaires dont les délais pour répondre ou rapporter sont échus)*
- *Réalisation de rapports d'activités annuels du Secrétariat général du Grand Conseil, largement diffusés et disponibles sur le site internet*
- *Dotation des 150 député-e-s d'adresses électroniques officielles et sécurisées, avec une extension @gc.vd.ch*
- *Suivi et réalisation du projet d'ouverture de la Buvette du Parlement au public, à bout touchant*
- *Définition de règles pour la transition entre les deux législatures en veillant à garantir la continuité du traitement des objets*
- *Organisation d'ateliers de formation continue sur SIEL, y compris ad personam, et création de modules en ligne (dans un format accessible et ludique) pour permettre la formation des (nouveaux-elles) député-e-s sur SIEL, selon leurs besoins et convenances, tout au long de la législature*
- *Mise à disposition de l'ensemble des schémas actualisés des interventions parlementaires, spécialement ceux des initiatives*
- *Mobilisation de ressources RH pour l'organisation de la sortie de législature afin de s'assurer de son bon déroulement*

Au niveau des collaborations intercantionales :

- *Accueillir et organiser l'Assemblée annuelle de la Société suisse pour les questions parlementaires dans le Parlement vaudois rénové en novembre 2017*
- *Organiser les 5èmes Assises transfrontalières franco-valdo-genevoises sous la présidence de M. R. Jaquier*
- *Mettre sur pied la 56^{ème} Réunion des Bureaux des parlements de Suisse romande, de Berne et du Tessin sur le thème de la « Gestion des interventions parlementaires »*
- *Présider la Conférence suisse des secrétaires généraux (membre fondateur du comité) de 2018 à 2021*
- *Continuer de bien positionner le Secrétariat général au niveau des secrétariats parlementaires suisses, pour identifier des possibilités de collaborations communes*
- *Tisser un réseau entre secrétaires généraux*

Puis, dans une seconde partie, le titulaire a mis en évidence les efforts importants programmés pour les années à venir, afin que le Secrétariat général améliore encore et toujours la manière dont il peut répondre aux attentes des député-e-s et des autres partenaires. Le Bureau apprécie et fait siennes ces intentions ; il les reproduit ci-après, là aussi intégralement, dans un souci de totale transparence quant aux engagements pris et aux attentes que peut avoir le Grand Conseil à l'égard de son Secrétaire général :

- *Renforcer la fonction de communication au sein du Grand Conseil, notamment en engageant une ressource dédiée avec l'appui du Bureau, sur la base des besoins identifiés et des expériences passées, pour permettre de donner des informations de qualité, régulières, fiables et d'un abord aisé ; un tel renfort permettra aussi d'avoir une relation inscrite dans la durée avec les journalistes qui s'intéressent à l'actualité du Grand Conseil*
- *Poursuivre l'édition de la brochure permettant d'expliquer le fonctionnement du Grand Conseil, la mettre en avant sur le site internet du Grand Conseil ainsi que sur Instagram, créer des « leporellos » centrés sur le Parlement et intégrer ces mesures dans le cadre plus large d'une communication institutionnelle du Parlement*
- *Proposer un chapitre dans la loi sur le Grand Conseil sur les situations extraordinaires ou de crise et mettre sur pied un processus de gestion de crise pour l'avenir, en se basant sur les expériences engrangées depuis 2020. En temps de crise, le Grand Conseil doit être capable de réagir rapidement et de continuer à jouer son rôle de contre-pouvoir. Il faudra tirer des enseignements de la crise liée au Covid et apprendre des leçons de cet épisode, par exemple en dotant le Grand Conseil d'un organe de direction bénéficiant d'un ancrage légal clair et reconnu*
- *Gérer la sortie de la crise Covid-19 ainsi que son éventuelle nouvelle vague en automne, et ses conséquences sur les plans sécuritaire et organisationnel*
- *Selon les situations particulières, apporter un soutien pour les commissions de surveillance en termes de méthodologie de travail et de ressources ; par exemple, travailler avec la Commission de gestion à la mise à disposition de ressources lors de l'élaboration de rapports spécifiques décidés par le Grand Conseil ; l'appuyer dans le suivi des réponses à ses observations*
- *Proposer aux organes du Grand Conseil de solliciter, dans certains cas, la Cour des comptes en lui attribuant des mandats, au lieu des commissions de surveillance*
- *Relancer les ateliers FPA ! après la pandémie et après l'accent mis sur les mini-formations SIEL*
- *Tenir compte de la sensibilité avérée à certains thèmes portés par la société civile et réfléchir à des pistes à proposer au Bureau pour mieux les intégrer à l'activité parlementaire*
- *Organiser des formations internes en groupe pour cultiver l'esprit d'équipe entre membres du service, l'écoute renouvelée au sein des sections et le feedback, faire face au phénomène d'équipes en place depuis plusieurs années. Une telle formation pourrait viser à prendre conscience d'éventuels filtres perceptifs et explorer les attentes mutuelles. Elle pourra aussi contribuer à déboucher sur une adhésion commune aux missions et objectifs généraux du Secrétariat général, déclinés ensuite en objectifs par section*
- *Développer une vision d'avenir en matière RH et continuer de motiver les collaboratrices en vue d'atteindre des objectifs ambitieux pour le Parlement et ses organes. Parmi le personnel du Secrétariat général, certain-e-s bénéficient d'une expérience de plus de 10 ans ; cela est certainement un atout, mais nécessite de trouver des ressorts pour préserver la motivation à bien faire, pour conserver un regard nouveau sur les problèmes à gérer. Cette maturité du Secrétariat général doit être mise à profit, tout en imaginant des pistes pour permettre à la structure et à ses membres de continuer d'évoluer*
- *Continuer à m'investir pour apporter de la reconnaissance au travail des collaboratrices du Secrétariat général, les valoriser auprès des député-e-s, afin que leur travail sorte de l'ombre*
- *Assurer le suivi des aménagements qui interviendront dans le Parlement ces prochains mois (ouverture de la Buvette au public ; renforcement de la sécurité ; mise à niveau des équipements)*

- *M'investir pour que l'assermentation des autorités vaudoises prévue le 28 juin soit une réussite*
- *Mettre sur pied une matinée d'accueil et des formations spécifiquement réservées aux 51 nouveaux-elles député-e-s en vue de la prochaine législature*
- *Réagir au plus près des décisions du Grand Conseil suite à l'examen du dossier du Conseil de la magistrature*
- *Continuer de soutenir la Présidence et le Bureau du Grand Conseil, des missions dans lesquelles je m'épanouis pleinement. Notamment parce qu'elles m'amènent à jouer un rôle de conseiller et de facilitateur, à allier perspective stratégique et pragmatisme de solutions concrètes, et qui poussent à donner le meilleur de soi*
- *Maintenir les traditions, essentielles pour une institution aussi stable et en même temps aussi évolutive que le Grand Conseil ; continuer à assumer le rôle de « mémoire » du Grand Conseil - responsabilité que j'endosse avec fierté et humilité - et assurer la continuité des décisions et leur application, indépendamment de tout changement politique*

Troisième élément d'appréciation : entretien entre le Bureau et le titulaire

Comme programmé, le Bureau a rencontré M. Santucci en date du 19 mai 2022, pour un entretien basé sur ses deux dernières appréciations annuelles et sa lettre de motivation.

Le Secrétaire général a réitéré sa très grande motivation à poursuivre son mandat, motivation toujours aussi ancrée et intacte qu'à ses débuts. Il a noté que les collaborateurs du service lui renvoyaient des messages l'incitant à poursuivre, chose essentielle pour lui dans la mesure où il a toujours considéré qu'il n'était rien sans son équipe. Enfin, il a relevé que le regard qu'il a eu l'occasion de jeter sur les cinq années écoulées à l'occasion de la rédaction de son courrier lui ont permis d'arriver à la conclusion que le socle des prestations normalement attendues du Secrétaire général et du Secrétariat général, défini par la loi, était parfaitement assuré. En outre, de très nombreuses tâches, parfois fort éloignées de ce socle légal, sont pleinement assumées avec, à l'arrivée, un instrument dépassant clairement le cadre normal d'un Secrétariat général.

Un échange s'en est suivi, basé sur diverses questions posées au Secrétaire général à propos d'éléments de son courrier, questions auxquelles il a répondu de manière claire et à l'entière satisfaction des membres du Bureau.

Le Bureau a ensuite débattu, hors de la présence du Secrétaire général et de son adjoint. A l'issue de ses échanges, il leur a communiqué sa décision unanime de préavis en faveur d'une réélection de M. Santucci, soulignant à quel point il appréciait son très grand professionnalisme.

Calendrier

Comme en 2017, l'élection du Secrétaire général sera à l'ordre du jour au plénum le jour de la séance constitutive du nouveau Grand Conseil et de ses organes, le 28 juin 2022. Elle interviendra l'après-midi, après l'élection du Bureau du Grand Conseil. Elle sera immédiatement suivie de son assermentation.

Le Secrétaire général se tient à la disposition des groupes politiques qui, dans leur nouvelle composition, souhaiteraient l'entendre dans le cadre d'une séance de groupe.

Préavis du Bureau du Grand Conseil

Conformément à l'article 25, alinéa 2 RLGC, le Bureau recommande à l'unanimité au Grand Conseil de la législature 2022-2027, qui sera assermenté le 28 juin 2022, de réélire ce jour-là M. Igor Santucci à la fonction de Secrétaire général du Grand Conseil pour la période courant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027.

Lausanne, le 2 juin 2022

Au nom du Bureau du Grand Conseil

La Présidente

La Première Vice-Présidente

Laurence Cretegny

Séverine Evéquo